

DEPARTEMENT
DES
ARDENNES

Arrondissement de
CHARLEVILLE
MEZIERES



VILLE DE FUMAY

OBJET :

**Fixation du taux de la
Taxe d'Aménagement
communale.**

Présents : 17
Procurations : 5
Votants : 22
Pour : 22
Contre :
Abstention :

Date de publication

01 DEC. 2011

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 25.11.11/112

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE : F U M A Y

L'an deux mil onze, le vingt cinq novembre à 18h30, le Conseil Municipal de FUMAY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire Jean BLANCHEMANCHE, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Etaient présents : MM. BLANCHEMANCHE – ESCOBAR – LALLEMENT - ARNOULD –
BARRERA - GONZE- ZAVATTA - SONNET – GALLOY – LINGLET –
GRAUX

Mmes DA COSTA – NOIRET - PEREZ - CAPLET – GALLOY-ROUTA –
HENRYON

Absents excusés : M. CARVALHO

Mmes POT (pouvoir à M. BLANCHEMANCHE) - PRETE (pouvoir à Mme
PEREZ) – DIAS MOREIRA (pouvoir à Melle CAPLET) – MIMILLE (pouvoir à
M. BARRERA) – HUART (pouvoir à Mme NOIRET)

Absents non excusés : MM. OUBARI – IGLESIAS - MARBAQUE – BARRAS

Secrétaire : Madame Tania GALLOY-ROUTA

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants,

A l'unanimité des membres présents,

FIXE : au taux de 3 % la Taxe d'Aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
Jean BLANCHEMANCHE

